



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Investir pour vous  
dans les réseaux de demain.

## EDITO



**Philippe DUCENE**

Président du SDE 24  
Vice-Président de la FNCCR

"L'urgence climatique" est donc là.

Au-delà des postures en matière de transition énergétique, un service public d'énergie de qualité doit affirmer, par ses actes, son engagement contre le réchauffement climatique.

Le rapport d'activité 2020 vous le **prouve**.

Rien ne saura ralentir cette démarche qui s'inscrit pleinement dans nos compétences statutaires.

Chaque commune, représentée par ses deux délégués, y participe avec le soutien de l'institution SDE 24.

La nouvelle donne de l'éclairage public qui débutera dès 2021 sera le résultat de nos choix politiques.

Cher collègue, restons cependant vigilants, le juste service public de l'énergie, ne peut cautionner une modification éventuelle du statut d'EDF et d'Enedis.

Ensemble en tenant nos engagements, nous démontrerons aux habitants de la Dordogne, notre sens de la vraie responsabilité.

Bonne lecture à tous,

Bien à vous.

### Ils nous ont soutenu en 2020



### Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225  
24019 Périgueux cedex

#### Rapport d'activité 2020 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président du SDE 24 - Création et réalisation : **Florine Frogé**, chargée de communication - Rédaction : **SDE 24**.  
Crédits photos : **SDE 24, JF Tremege, Adobe Stock, Freepik**. Impression : **Imprimerie Charron (24)**.

## SOMMAIRE

- **LES ÉLUS DU BUREAU** P. 5
- **RÉSEAU ÉLECTRIQUE** P. 6  
Investir pour des réseaux d'énergie de qualité et participer au développement et à l'aménagement du territoire
- **RÉSEAU GAZ** P. 10  
Accompagner les mutations du secteur gazier dans la transition énergétique
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P. 12  
Accélérer la modernisation des installations d'éclairage public et générer des économies d'énergie
- **MOBILITÉ DURABLE** P. 16  
Favoriser la mobilité électrique avec le réseau public Mobive
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** P. 18  
Impulser des projets d'efficacité énergétique et accélérer l'essor des énergies renouvelables
- **FONCTIONNEMENT** P. 22  
Une équipe engagée au service des collectivités et du territoire

22 janvier 2020

## Lauréat du programme national ACTEE

Le SDE 24 est désigné lauréat du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR, pour son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

1<sup>er</sup> juillet 2020

## Lancement des 3 sites d'exploitation de la Régie 24

Après 9 mois de travaux, tous les bâtiments de la Régie 24 sont opérationnels pour accueillir les équipes de maintenance de l'éclairage public.

25 septembre 2020

## Elections des représentants du SDE 24

Le Comité syndical du SDE 24 s'est réuni pour la première fois du nouveau mandat afin d'élire son Président, ses Vice-présidents et les membres du Bureau.

**Philippe DUCENE, Maire de Val de Louyre et Caudeau, a été réélu Président du SDE 24 avec 93% des voix exprimées pour les 6 années à venir.**



Mise en lumière - Eglise de Saint-Alvère - Val de Louyre et Caudeau.

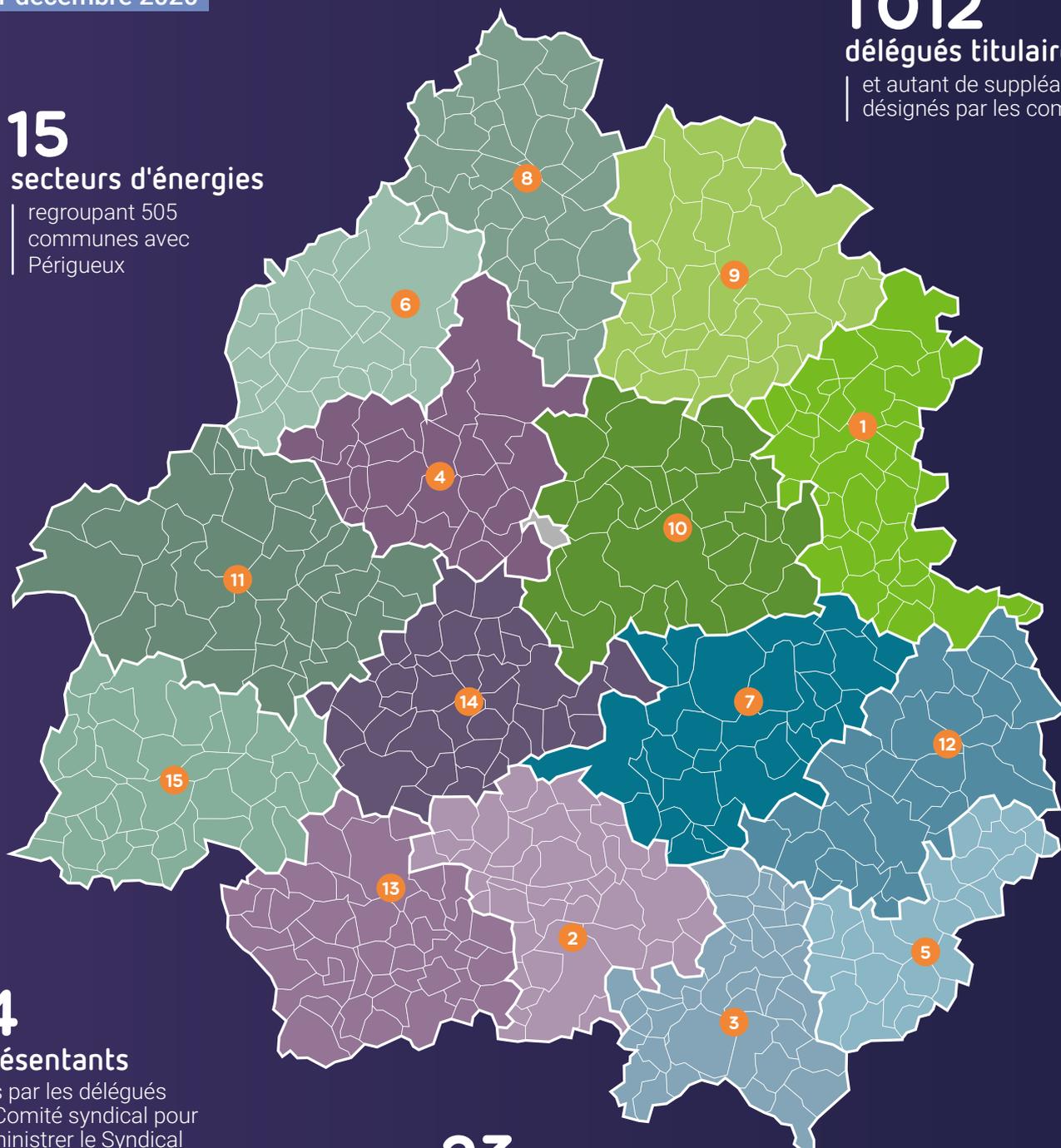
# SECTEURS D'ENERGIES

Au 31 décembre 2020

**1012**  
délégués titulaires  
| et autant de suppléants  
désignés par les communes

**15**  
secteurs d'énergies

regroupant 505  
communes avec  
Périgueux



**74**  
représentants

élus par les délégués  
au Comité syndical pour  
administrer le Syndical

**23**  
membres du Bureau

dont le Président,  
les Vice-Présidents  
et d'autres représentants

- |   |                          |                                 |                            |
|---|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 1 Auvézère<br>La Bachellerie              | 5 Domme - Carlux         | 9 Nord Dordogne                 | 13 Sigoulès - Issigeac     |
| 2 Beaumont - Cause                        | 6 Mareuil<br>Verteillac  | 10 Périgueux Est<br>Savignac    | 14 Vergt - Villamblard     |
| 3 Belvès - Monpazier                      | 7 Le Bugue<br>Rouffignac | 11 Ribérac<br>Mussidan - Neuvic | 15 Villefranche - La Force |
| 4 Périgueux Ouest<br>Bourdeilles - Tocane | 8 Nontron - Piégut       | 12 Sarlat - Salignac            | ● Périgueux                |

# LES ÉLUS DU BUREAU



**Philippe DUCENE**  
Président du SDE 24  
Vice-président de la FNCCR



**Lionel ARMAGHANIAN**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Secteur 1

En charge de  
l'Eclairage public



**Maurice CHABROL**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 8

En charge de la Transition  
énergétique et de la Mobilité



**Serge MAZE**  
3<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 2

En charge des Travaux  
sur les réseaux



**Alain CASTANG**  
4<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 13

En charge des Relations  
avec les entreprises



**Bernard FAGET**  
Vice-président  
Secteur 3



**Alain MARTY**  
Vice-président  
Secteur 4



**Huguette VILLARD**  
Vice-présidente  
Secteur 5



**Jean-Pierre LACOSTE**  
Vice-président  
Secteur 7



**Béatrice HAGEMAN**  
Vice-présidente  
Secteur 9



**Alain BUFFIERE**  
Vice-président  
Secteur 10



**Dominique CAILLOU**  
Vice-président  
Secteur 11



**Pierre CHEVALIER**  
Vice-président  
Secteur 12



**Claudine FAURE**  
Vice-présidente  
Secteur 14



**Gilbert DE MIRAS**  
Vice-président  
Secteur 15



**Jean-Marie THOMAS**  
Vice-président  
Secteur 6



**Dominique DURAND**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Finances



**Florence GAUTHIER**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du 1<sup>er</sup> Vice-président  
en charge de l'Eclairage public



**Marc MATTERA**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Relations  
nationales - FNCCR



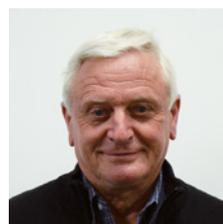
**Clovis TALLET**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Relations  
avec les agglomérations



**Jean-François MATHIEU**  
Membre du Bureau  
délégué

Membre du comité de pilotage  
Ressources humaines



**Daniel CHAUME**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du Vice-président  
en charge du secteur 6



**Jean-Luc SANCHEZ**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du 3<sup>e</sup> Vice-Président  
en charge des Travaux



Enfouissement du réseau électrique - Creyssac

## Investir pour des réseaux d'énergie de qualité et participer au développement et à l'aménagement du territoire

**L'une des compétences premières du Syndicat est l'organisation du service public de distribution d'électricité pour le compte de toutes les collectivités du département.**

A ce titre, le SDE 24 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau basse tension en communes rurales : renforcement, sécurisation, extension, enfouissement...

Ce qui représente en 2020 une programmation de 21,8 M€ de travaux sur le réseau.

Cette année est également marquée par le lancement du nouveau contrat de concession, conclu pour 30 ans entre le SDE 24, Enedis et EDF.

Cette nouvelle convention permet une logique de co-construction et de programmation des investissements avec Enedis à travers un schéma directeur, élaboré conjointement. Ce schéma fixe les ambitions d'amélioration du réseau sur toute la durée du contrat et

introduit le principe de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), afin d'adapter les programmes de travaux, tous les 5 ans, en fonction des besoins du territoire.

De nombreuses avancées viennent renforcer les engagements du Syndicat, notamment à travers :

- la possibilité d'orienter une partie des investissements d'Enedis vers des travaux coordonnés avec la modernisation du réseau d'éclairage public ;
- une participation en hausse de 42% pour des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement (Article 8) ;
- une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage en communes urbaines pour une meilleure coordination des interventions...

**Le premier PPI (2020-2024) représente un montant total de 48 M€ sur 5 ans pour Enedis, tandis que le SDE 24 investira 120 M€ sur 4 ans.**



**25 415 km**  
de réseau électrique

13 707 km de réseau BT  
11 708 km de réseau HTA  
14 610 postes de transformation



**280 532**  
consommateurs

2 262 GWh  
distribués sur le réseau



**4 323**  
installations  
de production

176 116 kVA d'énergies  
renouvelables injectées

## Programmes d'investissement 2020

Une partie des programmes de travaux du SDE 24 sont subventionnés par l'Etat, dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

### Renforcement

- Amélioration des réseaux afin de supprimer les problèmes de tension ou d'intensité chez les clients dits "mal alimentés".
- Modification de réseaux et augmentation de puissance en faveur du développement de l'activité économique sur le territoire.

### Sécurisation

- Eradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques en communes rurales.
- **[Nouveau]** Appui à l'Eradication des Fils Nus (AEFN) en communes urbaines, dans le cadre du nouveau contrat de concession.

### Extension

- Création de nouveaux réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des professionnels et des collectivités.

### Effacement

- Intégration des réseaux dans l'environnement en coordination avec des travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes.

### Télécommunications

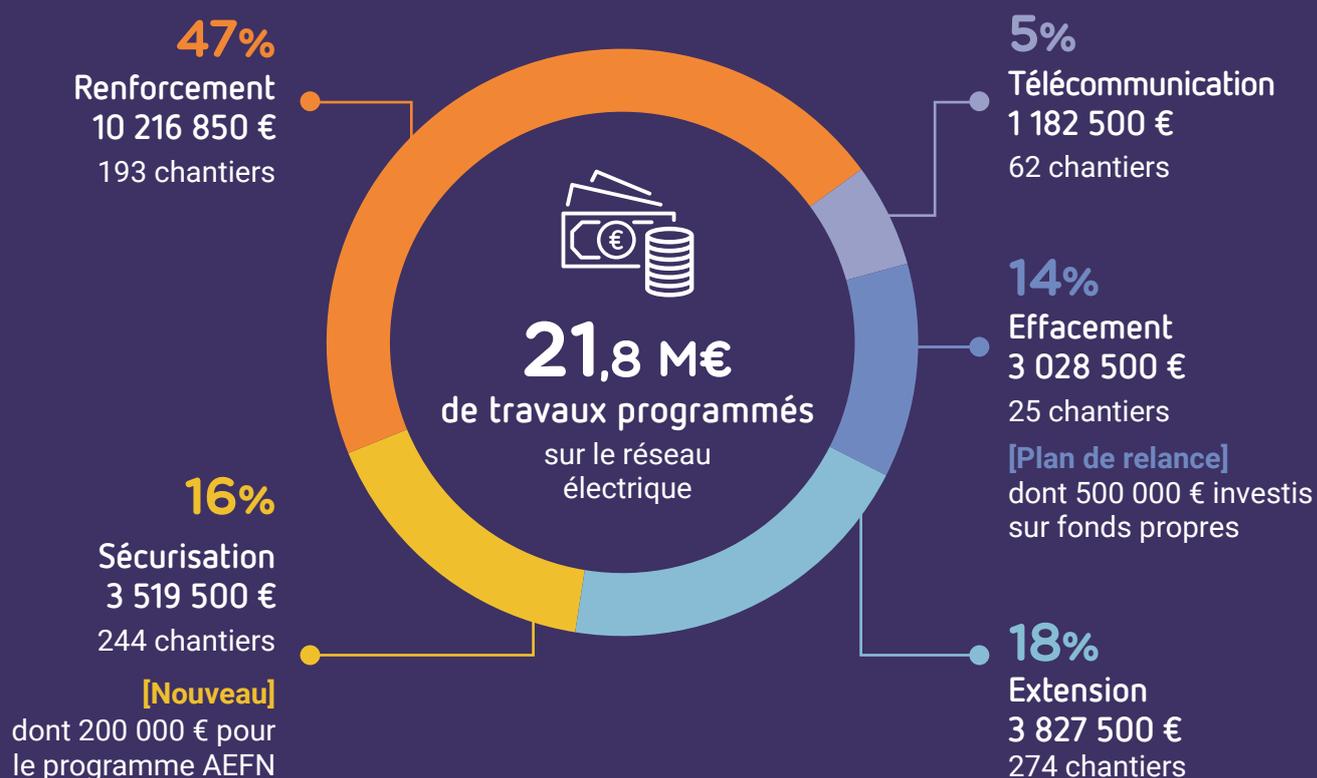
- Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, pour le compte des communes, principalement lors de travaux coordonnés d'effacement.

**11,6 M€**  
de subvention  
du CAS-FACE

**762 k€**  
de Part Couverte  
par le Tarif (PCT)  
versés par Enedis  
concernant des travaux  
d'extension

**450 k€**  
de participation aux  
travaux d'effacement  
versés par Enedis au titre  
du programme Art.8

## Répartition des programmes d'investissement



**622**  
raccordements  
d'installations de  
production  
individuelles neuves

**3 080**  
clients mal alimentés  
selon les critères de  
niveau de tension requis

**138 MN**  
temps moyen de  
coupure d'électricité  
par an et par foyer

## Contrôle de concession

Le SDE 24 est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les 505 communes de la Dordogne.

A ce titre, le Syndicat veille à la bonne qualité des réseaux et des relations clientèles, auprès des concessionnaires Enedis et EDF. Son rôle est de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession en effectuant un contrôle périodique annuel et lors de cas particuliers émanant des collectivités locales ou des usagers.

Le SDE 24 contrôle également les redevances liées à l'exploitation de la concession et la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE). Enfin, il organise annuellement la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), où il rend compte de son activité aux associations représentatives des usagers.

## Satisfaction de la qualité de fourniture



Clients  
Particuliers



Clients  
Professionnels  
≤ 36 kVA



Clients  
Professionnels  
> 36 kVA

## Critère de qualité

La qualité de fourniture est également mesurée par le "Critère B", qui indique le temps de coupure moyen par an pendant lequel un client est privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption d'alimentation (travaux, incidents sur le réseau, en amont...).



En Dordogne, celui-ci est plus élevé que la moyenne nationale (67 mn). Son territoire particulièrement boisé et donc très sujet aux aléas climatiques explique en partie cette situation.

Néanmoins, on observe une forte baisse du temps de coupure (-51%) sur l'année 2020 liée à une météo favorable et aucun incident majeur survenu au niveau local.

## Evolution du réseau électrique en Dordogne

La situation globale au 31 décembre 2020 montre :

- **une augmentation des taux d'enfouissement des réseaux**

+ 2,7 % pour le réseau HTA  
+ 2,3 % pour le réseau BT

- **une baisse des longueurs des réseaux aériens en fils nus**

- 0,3 % pour le réseau HTA  
- 24,8 % pour le réseau BT

- Réseau aérien HTA/BT
- Réseau souterrain HTA/BT



## Investissements d'Enedis sur la concession

En Dordogne, les investissements 2020 sont majoritairement issus du diagnostic partagé avec le SDE 24, ainsi que du Programme Pluriannuelle d'Investissements (PPI) établi lors de la signature du cahier des charges de concession. **Ils sont essentiellement consacrés à l'amélioration de la performance et à la modernisation du réseau HTA.**



Opérations de renforcement, d'amélioration de la résilience des réseaux et des postes, installation des compteurs communicants



Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs



Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers



Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



**35,3 M€**  
d'investissement

**2,67 M€**  
de redevances de concession

**3,5 M€**  
Dépenses d'élagage  
pour 1 199 km  
de réseaux

**65,7%**  
des points de livraison équipés d'un compteur Linky™



## Accompagner les mutations du secteur gazier dans la transition énergétique

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur l'ensemble du département, le SDE 24 réalise chaque année un contrôle auprès des concessionnaires et délégataires en charge de la réalisation de la totalité des investissements et de l'exploitation du réseau :

- **Gaz Réseau Distribution France (GrDF)** pour le gaz naturel (84 communes) ;
- **Antargaz Energies** et **Primagaz** pour le gaz propane (14 communes).

**L'objectif ambitieux de la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, crée de nouveaux défis pour les opérateurs d'infrastructures gazières.**

En effet, ils vont devoir entreprendre une réelle transformation pour intégrer progressivement le biogaz en substitution du gaz d'origine fossile, tout en considérant la baisse prévisible

de la consommation attendue par les actions de maîtrise de la demande en énergie.

**Le biogaz prend une place grandissante dans le mix énergétique du pays et pourrait représenter 10% à 30% de la consommation de gaz naturel d'ici 2030.**

Outre une disponibilité suffisante des ressources pour la production de biométhane, atteindre ces objectifs suppose de nouveaux investissements afin d'adapter les réseaux de transport et de distribution de gaz naturel.

Le principal défi sera donc de maintenir l'attractivité des infrastructures en démontrant la rentabilité économique de ces solutions.

Au-delà de ses effets sur la décarbonation du secteur énergétique, le déploiement du biogaz accroît les revenus des agriculteurs, favorise la ré-industrialisation des territoires, permet de relocaliser des activités productives en France et de créer des emplois.



**1549 km**  
de réseau gaz

1 532 km de réseau gaz naturel et 17 km de réseau gaz propane



**49 646**  
consommateurs

1 108 GWh distribués sur le réseau



**98**  
communes desservies

49 444 usagers de gaz naturel et 202 usagers de gaz propane

## La méthanisation, un fort potentiel à exploiter

En plein essor, la méthanisation présente de multiples avantages pour le **climat**, l'**indépendance énergétique** et le développement du territoire de la Dordogne où les unités de méthanisation initient des dynamiques d'**économie circulaire**, d'**agroécologie** et de **traitement des déchets** issus des effluents d'élevages, des résidus de cultures...

**Afin d'accompagner cette dynamique, le Syndicat contribue, notamment à travers sa participation à la SEM 24 Périgord Energies, au développement de projets de production de biogaz par méthanisation.**

Le biogaz ou biométhane peut être valorisé de différentes manières :

- être utilisé comme combustible dans une chaudière pour **produire de la chaleur** ;
- **produire de l'électricité et de la chaleur** en même temps (cogénération) ;
- être purifié et **injecté dans le réseau de gaz naturel** ;
- **servir de carburant** pour les véhicules, on parle alors de bio Gaz Naturel Véhicule (bioGNV).

Compte tenu de son profil de production, stable sur l'année, le biogaz trouve dans l'usage mobilité au GNV un débouché cohérent. Son utilisation massive dans l'usage résidentiel de chauffage suppose des capacités de stockage importantes, ce que permet en partie le réseau de transport.

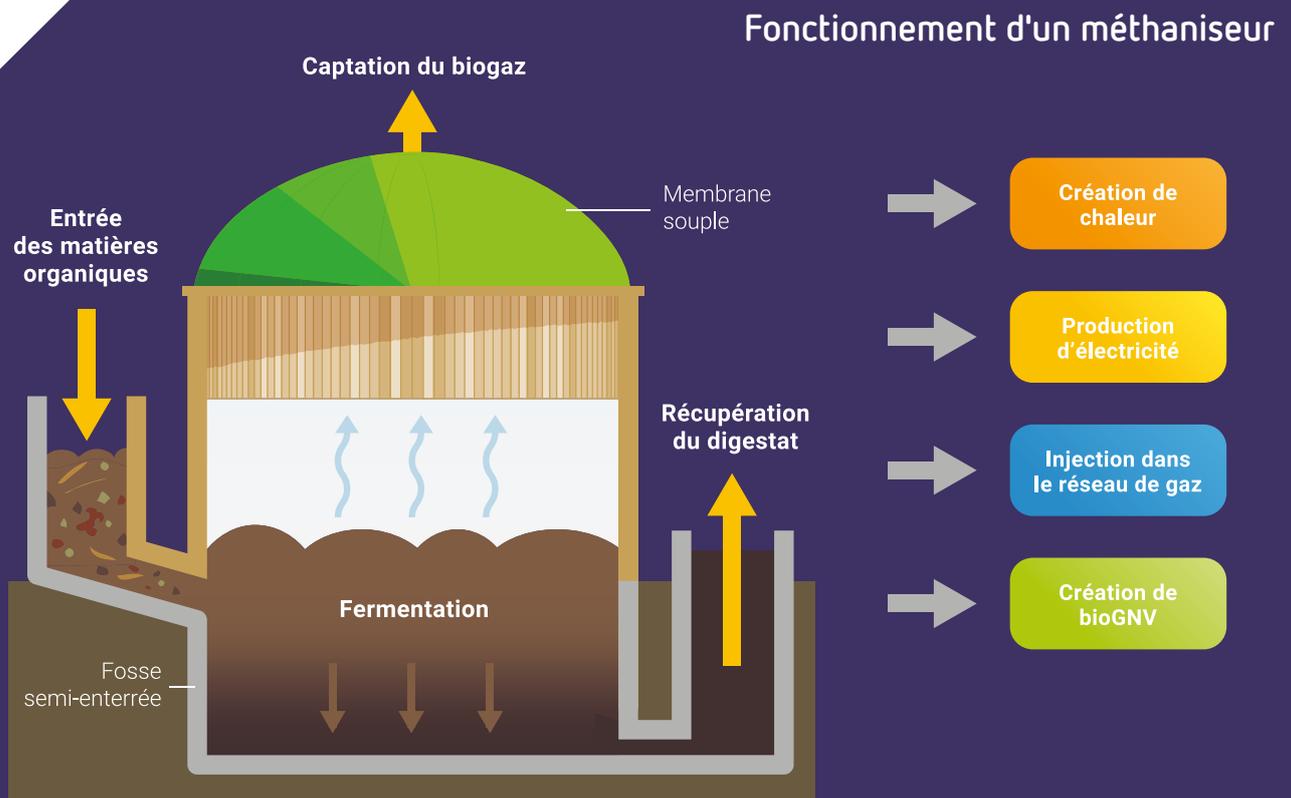
Au 31 décembre 2020, ce sont 11 installations qui injectent sur le réseau de GrDF en région Nouvelle Aquitaine pour une capacité installée de production de 306 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 51 000 logements neufs.

Scénario national  
de l'ADEME

**100 %**  
de gaz renouvelables  
d'ici 2050

**42 %**  
de bioGNV d'ici  
2050  
parmi les carburants

**-75 %**  
d'émissions de CO<sub>2</sub>  
d'ici 2050



La méthanisation utilise un processus biologique naturel. En l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (38°C), des bactéries transforment la matière organique en méthane, appelé le **biogaz**, et en un résidu appelé le **digestat**, qui peut être utilisé en engrais naturel.



Aménagement du parking de Niversac - Boulazac-Isle-Manoire.

## Accélérer la modernisation des installations d'éclairage public et générer des économies d'énergies

En tant que gestionnaire des réseaux d'éclairage public, le SDE 24 assure, pour le compte de toutes les communes de la Dordogne hormis Périgueux, la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement et prend en charge une partie des investissements.

Face à des équipements d'éclairage public vieillissants et à de forts enjeux économiques et environnementaux, le SDE 24 mène depuis 2015 un grand nombre d'actions afin de faciliter la gestion du parc et favoriser l'efficacité énergétique des installations :

- **Déploiement d'horloges astronomiques** afin de réguler très précisément les heures de fonctionnement selon les secteurs concernés (bourg, résidences, route...);
- **Réalisation de diagnostics techniques** ;
- **Mise en place d'un marché d'achat groupé d'électricité** ;

- **Lancement de programmes d'éradication des luminaires énergivores** de types lampes à vapeur de mercure et luminaires « boules » avec le soutien de l'Etat ;

- **Généralisation de la Led** lors des travaux de renouvellement ;

- **Refonte du règlement d'intervention sur l'éclairage public**, incluant la possibilité pour les communes de prévoir leurs investissements sur une durée maximale de 10 ans dans le cadre d'un contrat de modernisation ;

- Intégration de l'éclairage public dans les **plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)**.

D'ici 2050, l'ensemble de ces mesures devrait permettre de réduire la consommation énergétique du parc de moitié et d'atteindre les objectifs de transition énergétique fixés par la loi.



**80 000**  
points lumineux

gérés et entretenus  
par le Syndicat



**30 GWH**  
de consommation  
énergétique

soit **40%** de la consommation  
annuelle des communes



**504**  
communes

ont transféré leur  
compétence Eclairage  
Public au SDE 24

## Programmes d'investissement 2020

En 2020, ce sont au total 6,1 M€ de travaux qui ont été programmés par le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

### Modernisation

- Renouvellement des équipements d'éclairage public jugés vétustes
- Eradication des luminaires "boules", énergivores, peu efficaces et générateurs de pollution lumineuse.

### Aménagement

- Renouvellement des équipements d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications, lors de travaux d'aménagement des communes.

### Extension

- Création ou extension de réseaux d'éclairage public, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (lotissements, voiries, parcs...)
- Installation de lampadaires photovoltaïques sur des sites isolés
- Création ou renouvellement d'éclairages de mise en lumière du patrimoine (bâtiments publics, monuments historiques...).

### Sinistres

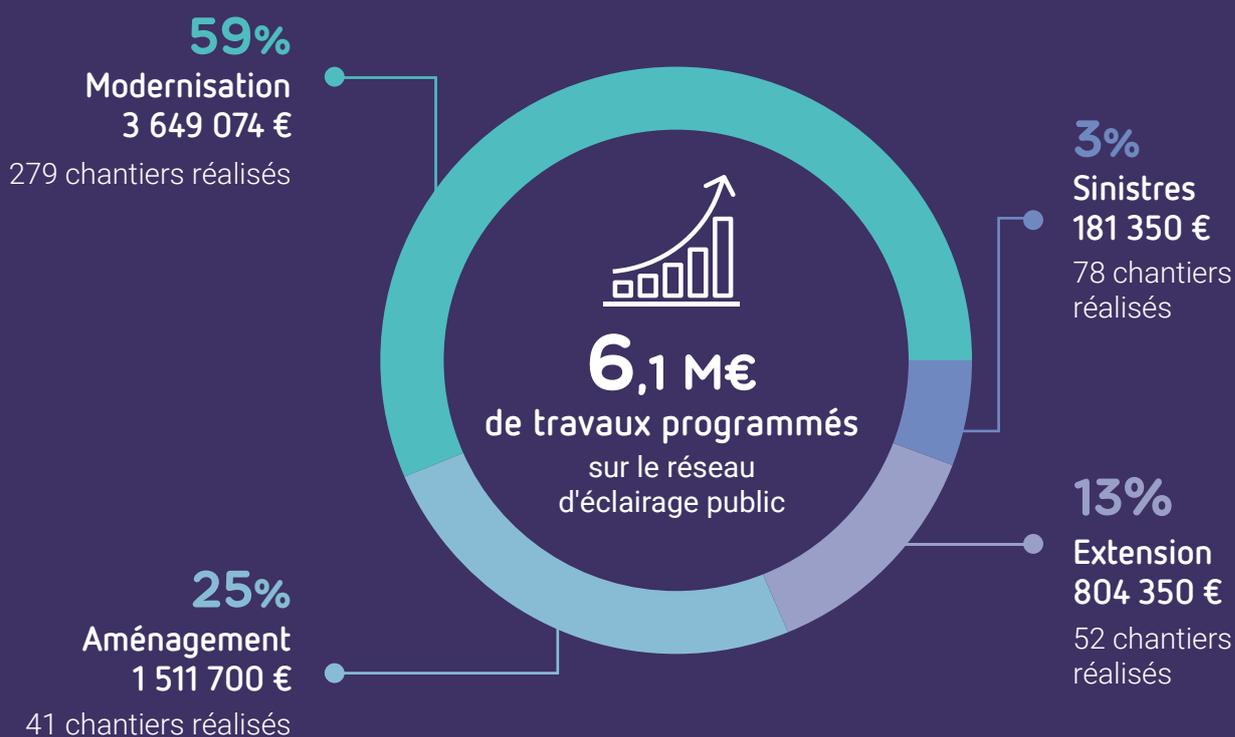
- Remplacement des équipements d'éclairage public suite à des dégradations (accidents, événements climatiques, vandalisme...).

**33%**  
des luminaires  
jugés vétustes

**60 M€**  
d'investissement  
nécessaire pour  
rénover le parc

**13%**  
du parc traité  
en led

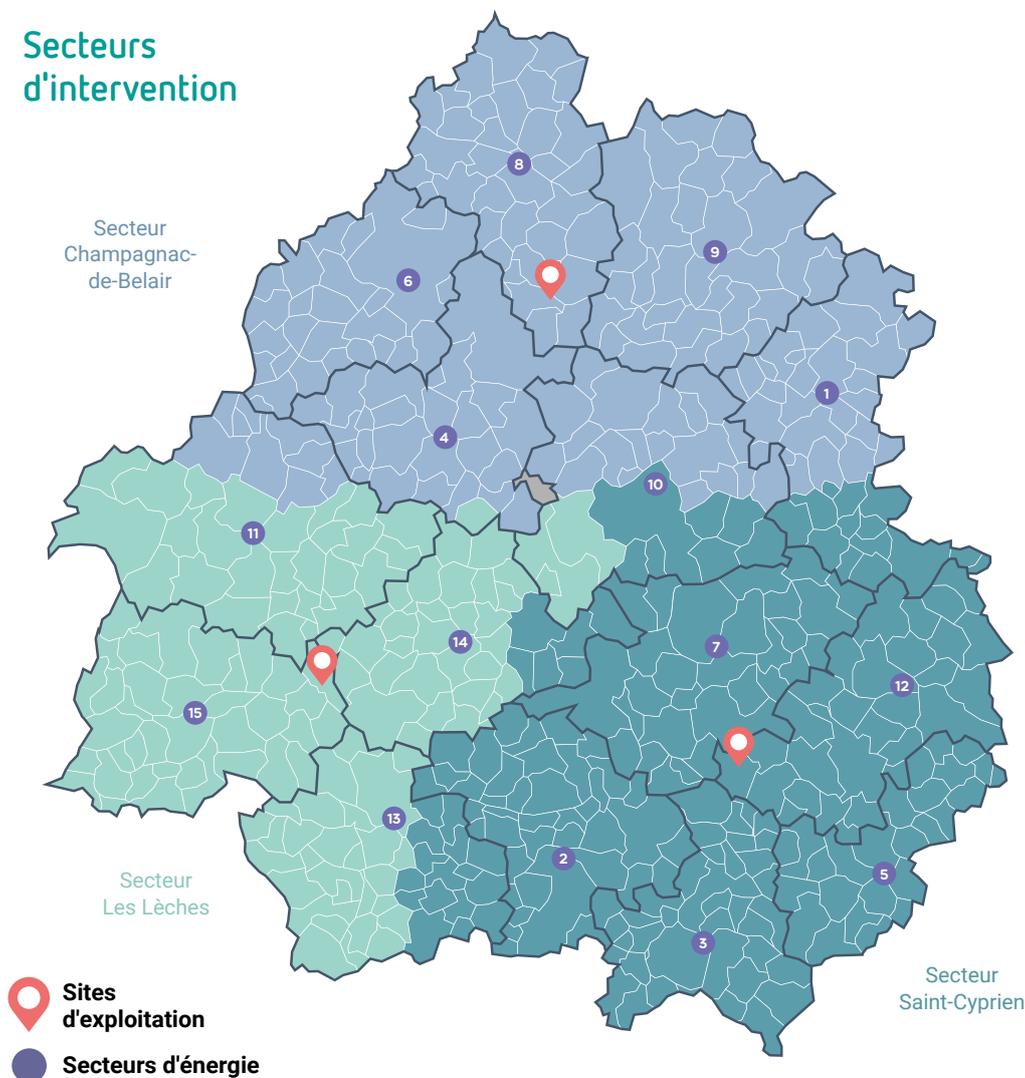
## Répartition des programmes d'investissement



**1,7 M€**  
de dépenses de  
fonctionnement

**9 949**  
DT/DICT instruites

## Secteurs d'intervention



## Optimiser l'exploitation et la maintenance du parc d'éclairage public

Par transfert de compétence, les collectivités ont confié au SDE 24 l'entretien de plus de 80 000 points lumineux répartis sur tout le territoire. Dès 2019, le Syndicat a fait le choix d'internaliser progressivement la maintenance de l'éclairage public, en créant "La Régie 24".

Cette nouvelle prestation permet au Syndicat de mutualiser et d'optimiser les coûts d'exploitation du parc, tout en gagnant en réactivité et en qualité de service.

La Régie 24, qui avait commencé à fonctionner en 2019 uniquement sur le secteur des Lèches, couvre désormais tout le territoire de la Dordogne.

Les 2 derniers sites d'exploitation ont été livrés au cours du premier semestre 2020 et les équipes ont continué à se structurer jusqu'à la fin de l'année pour atteindre un effectif de 14 agents sur sites au 31 décembre 2020.

En attendant le déploiement total de la Régie, le SDE 24 a continué à faire appel, dans le cadre

de ses marchés, à des entreprises privées pour assurer la maintenance sur certains secteurs.

**Pour l'année 2020, un total de 3 194 dépannages a été réalisé, dont 2 150 par la Régie 24.**

Dans le cadre de demandes d'interventions urgentes, lorsque la sécurité des personnes ou des biens est mise en danger, un service d'astreinte fonctionne 7 j/7 et 24h/24.

Les services de la Régie 24 effectuent également l'instruction des déclarations de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT) permettant d'assurer la sécurité des chantiers et la protection du réseau

**En 2020, ce sont 9 949 réponses qui ont été données.**

Enfin, le programme de localisation et de géoréférencement des réseaux d'éclairage publics souterrains en zone rurale commencera en 2021 pour être finalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.



Via son site internet, le SDE 24 met à disposition des communes un accès au portail de gestion et de maintenance des installations d'éclairage public.

Cet outil nommé "Candela" permet à chaque commune de visualiser le patrimoine, d'accéder à l'ensemble des informations concernant le parc (armoires, foyers, lampes...), de formuler des demandes de dépannages, de suivre et d'accéder à l'historique des interventions.

### Répartition des demandes d'interventions



**Ordinaires** 1 560  
Interventions sous 5 jours



**Urgentes** 507  
Interventions sous 48 heures



**Sécuritaires** 83  
Interventions sous 2 heures

● Les Lèches ● Champagnac-de-Belair ● Saint-Cyprien

**14**  
agents techniques  
répartis sur 3 sites  
d'exploitation

**2 150**  
interventions  
curatives

**1 044**  
interventions confiées  
aux entreprises

**16**  
interventions  
en astreinte



## Favoriser la mobilité électrique avec le réseau public Mobive

**L'année 2020 constitue la troisième année complète de fonctionnement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE).**

Le réseau Mobive déployé en Dordogne compte 151 bornes, dont 6 bornes rapides, installées sur 113 communes du département.

En 2020, ce nombre n'a pas évolué. Cette année a été essentiellement consacrée à la fiabilisation du réseau et l'amélioration de la qualité de service aux utilisateurs. Ce travail a été engagé en réponse à des problèmes identifiés par le nouveau superviseur en charge du réseau régional. En effet, l'exploitation du parc et la supervision des bornes sont désormais confiées à la société Izivia, dans le cadre d'un marché groupé avec 8 autres Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine.

Les statistiques de 2020 montrent une croissance régulière de l'utilisation des bornes de recharge. Le nombre d'abonnés actifs en

Dordogne a augmenté de 28% en un an et le nombre de sessions de 68% par rapport à 2018. On observe également que la quantité d'énergie délivrée a été multipliée par 2 en l'espace de 3 ans. On comptabilise en 2020 plus de 6 623 transactions, dont 60% sont réalisées par des utilisateurs itinérants ou occasionnels. Le réseau régional continue de s'agrandir avec un total de 727 bornes de recharge et de 4050 abonnés.

D'autre part, afin d'améliorer l'accès au service, de nouveaux outils et fonctionnalités sont en réflexion : changement de la tarification, modalités de paiements...

**Afin de répondre à l'essor des véhicules électriques et hybrides et leurs usages, le SDE 24 va engager dès 2021 la réalisation d'un Schéma Directeur des IRVE qui permettra de mesurer la cohérence du maillage territorial avec les nouveaux besoins. L'objectif étant de prévoir les futurs investissements nécessaires au déploiement de nouvelles bornes.**



**302**

points de charge

145 bornes "normales"  
6 bornes "rapides"  
113 communes équipées



**6 623**

sessions effectuées

376 abonnés au réseau  
Mobive en Dordogne

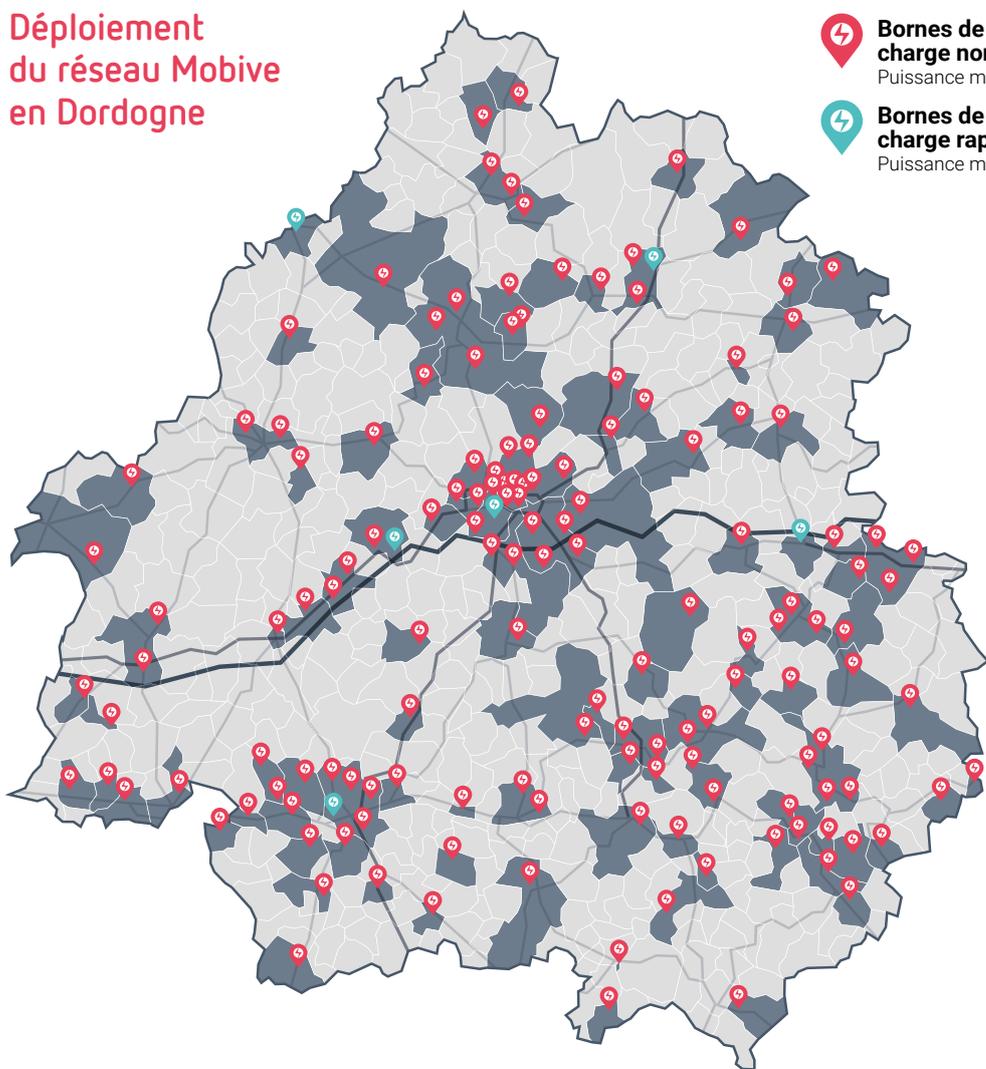


**100%**

des bornes alimentées  
en énergie verte

125 884 kWh d'énergies  
renouvelables consommées

## Déploiement du réseau Mobive en Dordogne

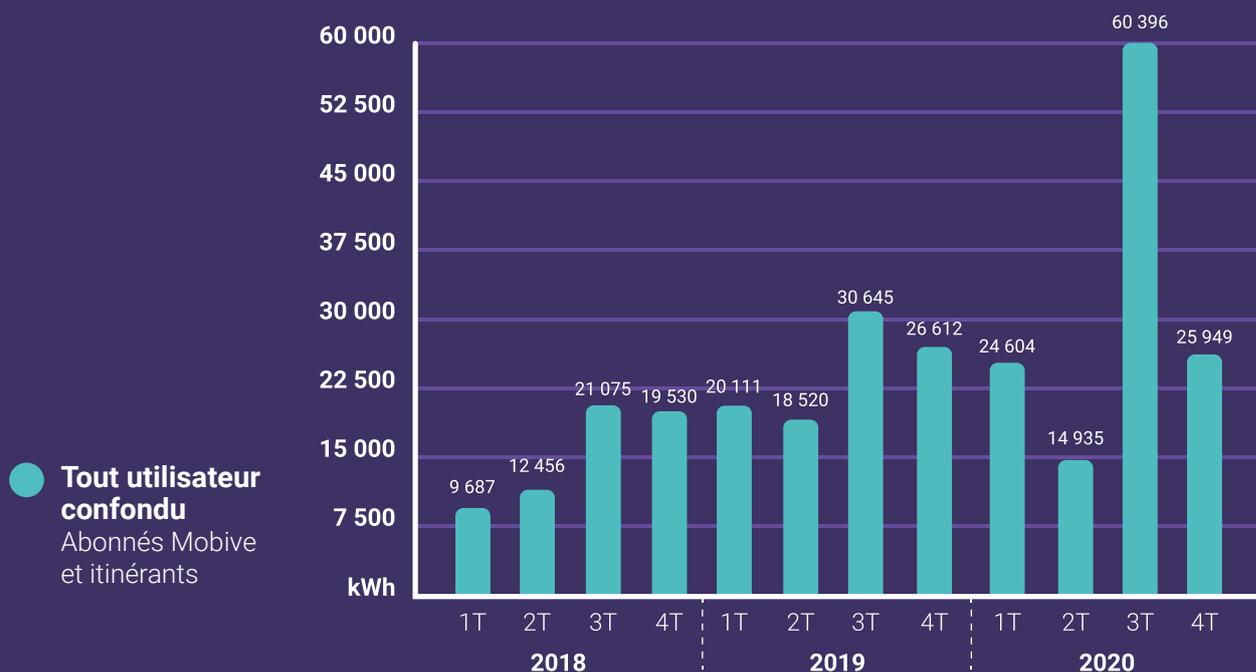


**376**  
abonnés Mobive  
en Dordogne

**552**  
sessions par mois  
en moyenne

**150 MIN**  
durée moyenne  
des sessions  
sur bornes normales

## Evolution de l'énergie chargée en Dordogne



Le graphique montre une augmentation de la consommation d'énergie d'année en année, avec un fort pic pendant la période estivale de 2020. La baisse observée durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2020 est liée à la période de confinement et à la limitation des déplacements.



## Impulser des projets d'efficacité énergétique et accélérer l'essor des énergies renouvelables

Labellisé CEP (Conseil en Énergie Partagé) par l'ADEME, le SDE 24 est l'interlocuteur privilégié des collectivités dans la mise en place de leur politique énergétique.

Afin d'agir concrètement sur le patrimoine public, le SDE 24 propose à ses membres un ensemble de prestations dédiées à la réduction de la consommation énergétique et au développement des énergies renouvelables :

- Réalisation de **bilans de consommations, diagnostics bâtiments** et **financement** d'une partie des études ;
- Primo-conseils sur des projets de **chaleur renouvelable thermique** et de **toitures photovoltaïques** ;
- Aide au montage des dossiers pour la **valorisation des travaux de rénovation** sous forme de CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) ;

- Accompagnement de la **planification énergétique** par l'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) ;
- **Veille juridique** face aux nouvelles réglementations énergétiques et aux nouvelles organisations du marché des énergies ;
- Proposition de **groupement d'achat** d'électricité et de gaz naturel.

En parallèle, le SDE 24 anime la **Commission Consultative Paritaire de la Transition énergétique**, qui réunit tous les représentants des intercommunalités. Son rôle est de coordonner les actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et de mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'énergie. Le Syndicat anime également des **Ateliers de l'énergie** à destination des élus qui souhaitent s'impliquer localement dans des projets de développement durable.

### Bilan de la convention Paquet Énergie 2015-2020



# 491

communes membres

471 adhésions par convention avec 18 intercommunalités  
20 adhésions individuelles



# 605

études de bâtiments

401 bilans de consommations énergétiques du patrimoine  
204 audits énergétiques



# 521

études d'énergies renouvelables

293 cadastres solaires  
228 notes d'opportunité

## Audits énergétiques des bâtiments publics

Le 22 janvier 2020, le SDE 24 a été désigné lauréat du programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Cette récompense avait été remise par Mme Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Le programme ACTEE, initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), a pour vocation de soutenir financièrement la mutualisation de moyens entre collectivités pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dans le cadre d'un projet commun mené avec les Syndicats d'Energies de Haute-Vienne (SEHV) et de Creuse (SDEC), le SDE 24 bénéficie d'une subvention de 140 000 € générée par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Ce fonds permet au Syndicat d'augmenter son activité de conseil et d'accompagnement des communes pour la réalisation de travaux : financement d'ingénierie et d'audits énergétiques, d'outils logiciels et de mesure...

Par ce projet, le SDE 24 affirme sa position d'accélérateur de la transition énergétique en Dordogne, en améliorant sa mission de service public.

Cette accompagnement permet aux collectivités de répondre aux objectifs de la loi : baisse des consommations d'énergie de 21% d'ici 2030, chiffre qui est porté à 40 % pour les grands bâtiments publics.



# 120

## audits énergétiques

financés à 70% par  
le SDE 24 et  
le programme ACTEE

# 1

## poste d'économie de flux

cofinancé par  
le programme ACTEE

# 75%

## d'aides pour l'achat de logiciels

de la part du  
programme ACTEE

## Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie

Afin de valoriser financièrement les travaux d'efficacité énergétique engagés par les communes, le SDE 24 les conseille sur leur stratégie d'action en ciblant les opérations éligibles et les accompagne dans le dépôt de leurs dossiers.



### Convention avec le SDE 24

en amont des  
travaux d'efficacité  
énergétique



### Identification des actions

Conseils sur les  
opérations éligibles  
et optimisation de  
la prime CEE



### Dépôt des dossiers

2 fois par an  
auprès du Pôle  
National des CEE



### Négociation et vente des CEE

Recherche du  
meilleur prix sur le  
marché



### Versement de la prime CEE

revenant à la  
collectivité  
par le SDE 24

Le SDE 24 a fait le choix de valoriser les actions qui génèrent le plus d'économies d'énergie et de volume de certificats tels que les travaux d'isolation, le changement de chaudière et les bouquets de travaux dans le cadre d'une rénovation globale.

# 8

intercommunalités  
engagées dans  
la démarche des PCAET

**329 K€**  
d'investissement  
sur 4 ans  
pour les études de PCAET

**45 %**  
cofinancé par  
l'ADEME et le SDE 24  
pour les études de PCAET

## Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)



### Plan Climat Air Énergie Territorial 24

L'élaboration des Plans Climat intercommunaux s'inscrit dans une démarche collective initiée par le SDE 24, qui rassemble en 2020, 8 intercommunalités du département.

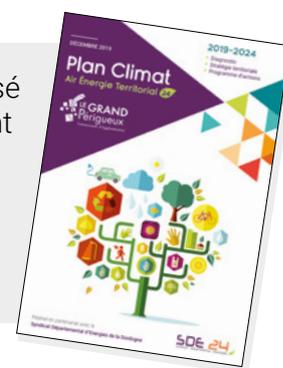
L'intégralité de ces documents de planification ont été finalisés en fin d'année et les premières actions axées sur tous les domaines de la vie quotidienne ont commencé à être mises en œuvre.

Celles-ci seront suivies jusqu'en 2025, première phase d'évaluation des objectifs des PCAET.

En 2021, l'accord-cadre sera de nouveau proposé aux intercommunalités qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche de manière volontaire. Cette initiative permettra d'avoir une vue d'ensemble de la stratégie départementale en matière de transition énergétique et de territorialiser la lutte contre le dérèglement climatique.

Dans le cadre de sa prestation, le SDE 24 a réalisé pour le compte des intercommunalités qui en ont fait la demande, une brochure synthétisant leur Plan Climat à destination du public.

**Ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site du SDE 24.**



## Ateliers de l'énergie sur la Chaleur renouvelable

Le 19 février 2020 à Aubas et le 14 octobre 2020 au Buisson-de-Cadouin, le SDE 24 organisait, en partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne et la FD Cuma 24, deux Ateliers de l'Énergie sur le thème de « la chaleur renouvelable dans les bâtiments publics ».

L'objectif était de mieux faire connaître les principes et les potentiels des différentes d'énergies renouvelables thermiques comme le bois énergie, la géothermie ou le solaire thermique aux collectivités et de les encourager à entreprendre des projets.

Lorsque l'on sait que le chauffage représente 50% de la consommation énergétique de la Dordogne et que seulement 6% proviennent des énergies renouvelables, il était important d'amorcer la réflexion vers cette priorité afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique fixés d'ici 2030.



Afin de mieux cerner les craintes et d'apporter des éléments de réponses aux problématiques envisagées dans la mise en œuvre de cette démarche, un atelier participatif associant une cinquantaine d'élus de Dordogne a permis de définir les conditions de réussite d'un projet de chaleur renouvelable.

**Ces contributions formeront un guide de bonnes pratiques destiné aux collectivités du département.**



Ombrières photovoltaïques - Saint-Laurent-des-Vignes.

## La SEM 24 Périgord Energies, mobilisée pour la transition énergétique du territoire

**En tant qu'actionnaire majoritaire de la SEM 24 Périgord Energies, le SDE 24 participe indirectement au développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire.**

En effet en seulement 4 ans, Périgord Energies a réussi à se positionner dans le paysage périgourdin comme un acteur majeur de la transition énergétique. Actuellement, ce sont 211 projets en portefeuille qui ont été signés pour une puissance de 105 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique de 70 000 habitants (hors chauffage). Sa future capacité de production représente déjà près de 15 % des besoins énergétiques de la Dordogne.

**Le développement de la SEM 24 repose principalement sur la réalisation de projets photovoltaïques.**

Plusieurs solutions s'offrent aux porteurs de projets :

- centrales photovoltaïques au sol sur des terrains d'une surface exploitable de 2 hectares minimum ;
- centrales photovoltaïques sur des bâtiments existants à partir de 600 m<sup>2</sup> de surface exploitable ;
- constructions de hangars agricoles et d'ombrières de parking équipés de toiture solaire.

**Parallèlement, la SEM 24 est également sollicitée pour la réalisation d'unités de méthanisation et pour l'étude de projets hydroélectriques.**



Bâtiment photovoltaïque à Neuvic.



**10 M€**  
de capital détenu  
à 70% par le  
SDE 24

**211**  
projets en  
portefeuille  
signés

**105 MWc**  
de puissance  
en cours de  
développement



## Une équipe engagée au service des collectivités et du territoire

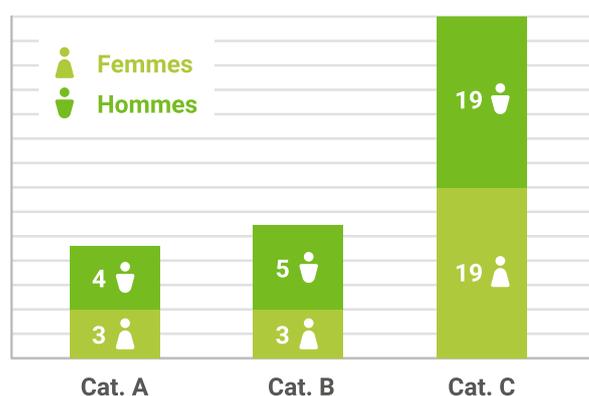
**Au 31 décembre 2020, le SDE 24 comptait 53 collaborateurs, répartis à 72% dans la filière technique et à 28% dans la filière administrative.**

Ce sont au total 13 nouveaux agents qui ont été recrutés au cours de l'année 2020 afin de renforcer les équipes de la Régie 24, ainsi que les services Energies et Travaux. Cette forte augmentation des effectifs est liée à l'élargissement des compétences du Syndicat, qui ne cesse de développer ses missions auprès des collectivités.

**La parité homme-femme est globalement équilibrée, avec un total de 47% de femmes et 53% d'hommes.**

Employant plus de 50 agents, le SDE 24 créera dès 2021 sa propre instance de concertation en procédant à la mise en place d'un Comité Technique. Celui-ci sera chargé de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation des services, ainsi que sur les conditions générales de travail.

### Répartition homme-femme par catégorie



**Concernant le budget de formation, celui-ci a doublé par rapport à 2019** compte tenu de l'arrivée de nombreux agents techniques et des besoins de recyclage à certaines habilitations. Le service Finances a également bénéficié de formations suite au changement du logiciel de gestion. Enfin, une journée de sensibilisation à la lutte contre la corruption a été organisée pour la majorité des agents.



**53**  
collaborateurs

44 ans d'âge moyen  
7 ans d'ancienneté en moyenne



**13**  
recrutements

2 agents administratifs  
11 agents techniques



**35 K€**  
de budget formation

en plus des formations dispensées par le CNFPT

## Assurer le service public de l'énergie et optimiser le fonctionnement du Syndicat

Chaque année, plus de 1 200 chantiers sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 24, ce qui fait du Syndicat l'un des principaux acteurs de l'aménagement territorial.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise du COVID-19.

Néanmoins, les équipes du SDE 24 ont su rapidement s'adapter aux conditions de sécurité sanitaire afin d'assurer la continuité du service public de l'énergie.

Le Comité syndical ayant voté tous les programmes d'investissement les 19 décembre 2019 et 5 mars 2020, le SDE 24 a été en mesure de commander des études et des travaux, et ainsi soutenir l'économie locale en assurant le règlement des factures pour les entreprises et les fournisseurs.

**De plus, durant cette période, le service Finances a été très sollicité suite à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion.** En effet, le SDE 24 a choisi d'utiliser un nouvel outil plus collaboratif, qui facilite les échanges entre les différents services. Il sécurise également les échéances réglementaires et permet de répondre aux enjeux de dématérialisation des procédures métiers.



9,5 M€

Montant de la TCFE  
dont 1,4 M€ reversés  
aux collectivités

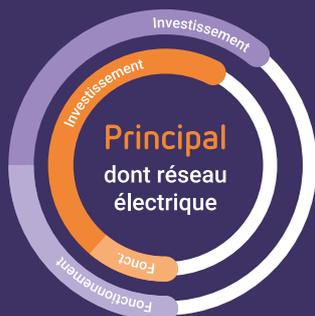
11

marchés publics  
attribués

13,8 M€

Résultat de  
fonctionnement  
du budget principal

## Compte administratif 2020



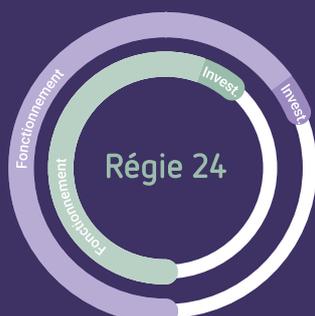
● Recettes 31 140 K€  
● Dépenses 28 784 K€



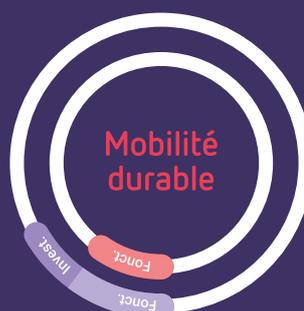
● Recettes 225 K€  
● Dépenses 77 K€



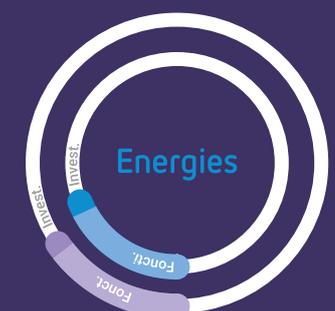
● Recettes 10 572 K€  
● Dépenses 8 768 K€



● Recettes 2 118 K€  
● Dépenses 1 858 K€



● Recettes 406 K€  
● Dépenses 250 K€



● Recettes 387 K€  
● Dépenses 445 K€



Place de l'église - Château l'Evêque.

## 5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Transition énergétique



**SDE 24**  
Syndicat Départemental d'Energies

Membre de l'Entente Régionale  
 **territoire  
d'énergie**  
NOUVELLE-AQUITAINE

**Syndicat Départemental d'Energies  
de la Dordogne**

📍 7 allées de Tourny - CS 81225  
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ [accueil@sde24.fr](mailto:accueil@sde24.fr)

[sde24.fr](http://sde24.fr)